

Décision n° Dec 140524- 017 du 14 mai 2024

Portant modification de la décision n° Dec 311023- 061 du 31 octobre 2023 relatif à l'attribution du marché de travaux n° 15/2023 « Travaux d'effacement coordonné des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication consistant en l'enfouissement du réseau d'acheminement d'électricité »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant application de l'article L.2122-22 susvisé ;
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2122. 3 et R 2122.8 ;
Vu la délibération du conseil municipal n°140423-024 en date du 14 avril 2023, sollicitant une subvention auprès de la Collectivité de Corse ;
Vu l'attribution de la subvention par la Collectivité de Corse ;
Vu le budget primitif de l'année 2023 ;
Vu la Décision n° Dec 311023- 061 du 31 octobre 2023 portant attribution du marché de travaux n° 15/2023 « Travaux d'effacement coordonné des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication consistant en l'enfouissement du réseau d'acheminement d'électricité » pour un montant de 32 528.31 € HT ;
Considérant la révision de la solution technique en raison de la présence de réseaux existants (anciennes conduites d'eau, assainissement et pluviales) qui rendent impossible la réalisation d'une tranchée assez large pour déployer le réseau EDF ;
Considérant que ces réseaux annexes, non signalés dans le retour de la DICT, se trouvent au milieu de la voirie ;
Considérant qu'initialement le devis incluait une plus-value pour la sur largeur de tranchée et non pas la réalisation d'une ouverture de tranchée ;
Considérant le monopole public détenu par la société anonyme Electricité De France EDF CORSE résultant de la législation Européenne en matière d'acheminement de l'énergie ;
Considérant que l'offre présentée par la société anonyme Electricité De France EDF CORSE - Pôle Collectivités - Rue Marcel Paul - 20407 BASTIA CEDEX est jugée économiquement avantageuse par le pouvoir adjudicateur.

Décide

Article 1^{er} : De confier le marché de travaux n° 15/2023 « Travaux d'effacement coordonné des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication consistant en l'enfouissement du réseau d'acheminement d'électricité » à la société anonyme Electricité De France EDF CORSE - Pôle Collectivités - Rue Marcel Paul - 20407 BASTIA CEDEX.

Article 2 : D'accepter le nouveau montant des travaux porté à **58 494.92 € HT**.

Article 3 : Les pièces contractuelles (pièces particulières et pièces générales) du marché sont par ordre de priorité :

1. Le devis n° D743/008890/001008,
2. Le cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de travaux (CCAG-Travaux).

Article 4 : Les autres articles de la décision ci-dessus mentionnée restent inchangés.

Article 5 : La présente décision sera transmise, à Monsieur le comptable de la Collectivité - centre commerciale Monte Stello - 20290 Borgo, notifiée à la société anonyme Electricité De France EDF CORSE - Pôle Collectivités - Rue Marcel Paul - 20407 BASTIA CEDEX, affichée en la forme accoutumée.

Fait à Ville-di-Pietrabugno, le 14 mai 2024

Le Maire,



Notifiée le

14 mai 2024

